

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DU CIAS ET DES RÉSIDENCES**

(Page n° 1 / 3)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi quatorze décembre à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire située 32 rue Marcel Vignaud 37500 CHINON (salle des commissions).

DATE DE LA CONVOCATION : 07 DÉCEMBRE 2022

PRÉSENTS :

MME. G. HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – MME. C.LAMBERT – MME. F.HENRY – M. M.PAVY – MME. F.ROUX – MME. D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – MME. B.BACHET – M. R.GUÉRIN – MME. C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT
MME. C.MARCHAL excusée
MME. L.VUILLERMOZ absente
M. J.BROSSARD a donné pouvoir à MME D.TIJOU
M. A.DUBOIS démissionnaire
M. M. C.HOUVENAGHEL a donné pouvoir à MME B.BACHET
M. P.RALLE excusé



PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME. G. HAILLOT-ENSARGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. J.LAMARCQ

Nombre de membres en exercice : 18	Nombre de votes POUR : 15
Nombre de membres démissionnaires : 1	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 12	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 3	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRESENTATION

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la structure.

Au regard des besoins et évolutions des services, une mise à jour des tableaux des effectifs est nécessaire.

EMPLOIS PERMANENTS

Transformation d'emplois permanents :

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation des missions des agents, il est proposé de transformer les tableaux des effectifs de la manière suivantes :

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DU CIAS ET DES RÉSIDENCES**

(Page n° 2 / 3)

- CIAS – Résidence Les Charmes

FILIERE	Catégorie	POSTE ACTUEL	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE NOUVEAU	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
Médico-Sociale	C	Agent social	TNC 30/35ème	Agent social	Temps complet	01/01/2023

EMPLOIS NON-PERMANENTS

- CIAS – Résidence La Baronnière

Catégorie	Filière	Poste/Grade à créer	Temps de travail	Date d'effet	Type de contrat	Durée
C	Médico-sociale	Agent Social	Temps non-complet – 400 h/an	01/01/2023	Accroissement temporaire d'activité	1 an

- CIAS – Résidence Les Charmes

Catégorie	Filière	Poste/Grade à créer	Temps de travail	Date d'effet	Type de contrat	Durée
C	Médico-sociale	Agent Social	Temps non-complet – 400 h/an	01/01/2023	Accroissement temporaire d'activité	1 an

- CIAS – Résidence Les Bergers

Catégorie	Filière	Poste/Grade à créer	Temps de travail	Date d'effet	Type de contrat	Durée
C	Médico-sociale	Agent Social	Temps non-complet – 400 h/an	01/01/2023	Accroissement temporaire d'activité	1 an
C	Médico-sociale	Agent Social	Temps non-complet – 28/35ème	01/01/2023	Accroissement temporaire d'activité	1 an

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DU CIAS ET DES RÉSIDENCES**

(Page n° 3 / 3)

Le conseil d'administration,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988,

Vu les tableaux des effectifs

Considérant les besoins et les évolutions des services au sein du CIAS,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **de MODIFIER** les tableaux des effectifs tels que repris dans l'exposé
- **d'APPROUVER** les nouveaux tableaux des effectifs à compter du 1er janvier 2023.
- **d'INSCRIRE** aux budgets les crédits prévus à cet effet.

Pour copie conforme
Pour le Président et par délégation de signature,
Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire, compte tenu :

-de la publication le

-de la transmission en sous-préfecture le

Le Président du CIAS,

Jean-Luc DUPONT.

